

Projet de recherche international sur les déchets nucléaires

Le Canada, en coopération avec six autres pays, a entrepris un projet de recherche géologique dans une mine de fer abandonnée de Suède.

Le projet *Stripa*, mené sous les auspices de l'Agence de l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pourrait fournir des renseignements importants sur l'entreposage sûr des déchets de combustible nucléaire.

La Finlande, le Japon, la Suède, la Suisse et les États-Unis ont signé un accord confirmant ce projet international. Le Canada et la France participent au projet en tant que membres associés.

Les recherches porteront sur la capacité des formations de roche granitique (cristalline) d'isoler la radioactivité à très long terme. On fera une série d'essais particuliers relatifs au choix et à la préparation du lieu d'un dépôt de déchets.

La recherche portant sur la convection de divers milieux géologiques pour l'entreposage des déchets radioactifs est un élément important du programme de l'AEN dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs.

Accord sur la faune

Le gouvernement du Canada, celui des Territoires-du-Nord-Ouest et l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC), représentant les Inuit des régions du centre, de Keewatin et de Baffin des Territoires-du-Nord-Ouest, sont arrivés à un accord de principe sur les dispositions relatives à la faune du projet de règlement de la revendication foncière de l'ITC.

L'accord sur la faune prévoit qu'une commission mixte de gestion Inuit-Gouvernement exercera des fonctions importantes de consultation et de gestion relativement à la faune du Centre et de l'Est de l'Arctique. Il stipule en outre que les Inuit jouiront de droits précis pour la prise de gibier et de poissons dans la région visée par leur revendication, et il comporte une disposition qui permettra aux non-Inuit de continuer à exercer leurs activités de chasse et de pêche.

Le document de 70 pages, fruit de dix mois de négociations, a été parafé, le 27 octobre à Frobisher Bay (T.-N.-O.), par M. Robert W. Mitchell, négociateur fédéral en chef, et M. Thomas Suluk, négociateur principal de l'Inuit Tapirisat.

Namibie: le Groupe des Cinq poursuit ses efforts

Au nom des cinq gouvernements membres du Groupe de contact sur la Namibie, le représentant permanent du Canada près des Nations Unies, M. Gérard Pelletier, a fait une déclaration à la Trente-Sixième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 novembre à New York.

Rappelons que, depuis quatre ans, le Groupe de contact, qui comprend des représentants du Canada, des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne, tente de négocier un règlement du problème namibien qui soit reconnu internationalement.

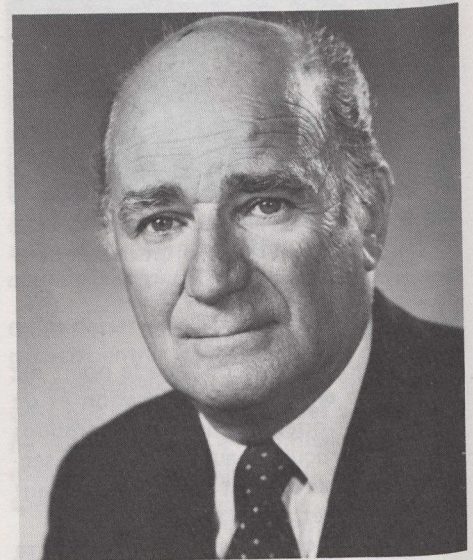
Voici des extraits de la déclaration de M. Pelletier.

...Les cinq gouvernements du Groupe de contact sont convaincus que seul un règlement négocié accepté par la population de la Namibie, le gouvernement de l'Afrique du Sud, les gouvernements des États de première ligne et, ultimement, les Nations Unies, peut donner à la Namibie cette indépendance que nous lui souhaitons tous sans réserve. Les Cinq ne voient comme solution de rechange à un règlement négocié que la prolongation indéfinie d'une guerre dont on ne voit pas l'issue et qui cause tant de souffrance et de destruction...

La proposition maintenant mise de l'avant par le Groupe de contact prévoit une négociation en trois phases qui, nous l'espérons, permettra de procéder à la mise en application, en 1982, de la résolution 435 du Conseil de sécurité.

Dans un premier temps, les parties en cause devront prendre des engagements relatifs à une série de principes constitutionnels destinés à renforcer chez les parties intéressées la confiance à l'endroit du processus électoral et de l'avenir d'une Namibie indépendante.

Les représentants du Groupe de contact rentrent tout juste d'une mission qui avait pour but de présenter ces principes constitutionnels et d'en discuter avec les parties en cause. Le Groupe a visité le Nigeria, l'Angola (où ils ont rencontré des représentants du gouvernement angolais et de la SWAPO), l'Afrique du Sud, Windhoek (où ils ont rencontré des représentants des partis namubiens de l'intérieur), puis les capitales du Botswana, du Zimbabwe, du Mozambique, de la Zambie et de la Tanzanie. La délégation du Groupe des Cinq s'est rendue par la suite au Kenya pour faire un compte rendu de la mission au président Moi, président actuel de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Je voudrais souligner...qu'en présentant ces principes constitutionnels, le Groupe n'a pas cherché à établir une constitution pour la Namibie. Cette tâche



M. Gérard Pelletier

revient à l'Assemblée constituante de la Namibie, qui, aux termes de la résolution 435 du Conseil de sécurité, sera élue à cette fin. Le document que les Cinq ont présenté en Afrique propose des lignes directrices à l'intention de l'Assemblée constituante et expose certains principes généraux devant être reflétés dans la Constitution.

Dans un deuxième temps, il faudra convenir d'arrangements spécifiques à l'intention du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition. Nous prévoyons également faire certaines propositions susceptibles d'assurer que la transition se fasse de façon équitable et impartiale.

Dans un troisième temps...toutes les parties intéressées conviendraient d'abord publiquement d'une date de départ pour la mise en application de la résolution 435.

...Sans être en mesure à ce moment de faire état des réactions de toutes les parties à l'initiative du Groupe de contact, nous pouvons toutefois affirmer que la réaction initiale a été encourageante.